



Litige sur un montant de caution à l'état des lieux sortant.

Par **cciou24**, le **26/01/2012** à **12:52**

J'ai fait mon état des lieux sortant pour la maison, et la propriétaire chipote encore pour nous redonner le minimum de caution. On a réparé le portail, puisqu'elle nous a soutenu qu'il marchait alors qu'il était cassé, mais ça n'a jamais été mis dans l'état des lieux entrant, elle peut quand même nous le facturer en sortant ?

Elle vous nous faire payer le nettoyage du jardin en hiver, c'est normal que la pelouse ne soit pas tondue et qu'il y ait des mauvaises herbes (surtout qu'on a récupéré le jardin dans un état pire que ça en arrivant et qu'on l'a toujours entretenu).

Si j'ai signé l'état des lieux sortant est-ce que ça veut dire que je suis d'accord ? Je suis obligée d'accepter les réparations ?

Merci !